

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités du district.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, et en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, celui-ci a fait une proposition d'extension comprenant 11 institutions, avec une contribution annuelle des communes portée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur suite à son adoption par les dix conseils communaux du district fin 2002 et par l'approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003. Le montant pour 2006 a été maintenu à Fr. 48.- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux du district.

Selon l'art. 4 de l'entente intercommunale, les membres du CA sont désignés par leur municipalité pour la durée d'une législature et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Au vu du changement de législature en cours d'année, institué par la nouvelle Constitution vaudoise, le CA a été présidé par M. Gaston Barman, conseiller municipal à Corseaux jusqu'au 30 juin 2006 et Mme Ursula Bucher, conseillère municipale à Corsier préside le CA depuis le 1^{er} juillet 2006. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Durant les 6 premiers mois de l'année, il a été composé de M. Gaston Barman (président du CA ancienne législature), Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey, M. Laurent Wehri, conseiller municipal à Montreux.

Pour la nouvelle législature, Mme Ursula Bucher, en tant que présidente du fonds, a remplacé M. Barman au sein du BE, les 2 autres membres ayant été renouvelés dans leur fonction par le CA.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2006

Le CA et le BE se sont réunis chacun à quatre reprises au cours de l'année. Outre la préparation des comptes 2005 et l'examen préalable des demandes "exponentielles" de soutien ponctuel déposées par diverses institutions culturelles, la préparation du budget 2007 a été l'un des principaux sujets traités cette année.

Budget 2007

L'art 18 de l'entente intercommunale fixe la contribution des communes à Fr. 48.- / hab. pour la 1^{ère} législature (jusqu'au 30 juin 2006). Dès la 2^{nde} législature (dès le 1^{er} juillet 2006), le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions dans le cadre de la fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant prévue dans la convention et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Ainsi, le BE avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2007 sur la base des éléments suivants :

- Analyse approfondie du fonctionnement des institutions déjà subventionnées lors de la 1^{ère} législature, sur la base de critères les plus objectifs possibles (comptes et budgets, part des charges artistiques, part subventionnée par le fonds, fréquence et fréquentation des manifestations, évolution, type de manifestation et durée, potentiel de développement, etc.).
- Proposition d'intégration des nouvelles institutions répondant aux critères de la convention. Dans ce cas, également, une analyse a été faite pour chacune d'elle au préalable.
- Etablissement de variantes de budgets sur cette base.
- Consultation des municipalités à deux reprises.

Au final, le budget 2007 a été construit sur la base du maintien des Fr. 48.- par habitant. Cinq nouvelles institutions ont été intégrées au Fonds. Quant au soutien aux 11 institutions déjà bénéficiaires et à l'Agenda régional, il a été reconduit, mais avec une révision des montants octroyés.

Agenda régional

La première édition de l'agenda régional "nouvelle formule" est sortie en mars-avril 2006 ; étant donné son rythme de parution (tous les 2 mois), il y a donc eu 5 éditions en 2006. Les IRL sont mandatées pour l'impression, La Poste pour la distribution tout ménage, l'agence "Not so Noisy", dont le projet graphique a été retenu en 2005, poursuit son mandat pour la maquette de chaque numéro. MVT est toujours impliqué pour la base de données. La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

Il est prévu de faire un bilan de cette première année de parution, début 2007, sur la base de données chiffrées.

Soutiens ponctuels

Comme déjà mentionné plus haut, de plus en plus d'institutions sollicitent le fonds dans le but d'obtenir un soutien ponctuel.

Ainsi, en 2006, le CA a procédé à l'examen de 16 demandes de soutien ponctuel. Sur la base d'un examen préalable effectué par le BE, selon la convention et des critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel, 4 demandes ont fait l'objet d'un préavis positif et ont été soumises pour décision aux 10 municipalités du district, qui en ont accepté le principe et le montant. Il s'agit des institutions suivantes :

- Montreux Jazz Festival (40^{ème} anniversaire),
- Septembre musical (60^{ème} anniversaire),
- Société de concerts de St-Martin (30^{ème} anniversaire),
- Freddie Mercury's Montreux Memorial Day (60^{ème} anniversaire de Freddie Mercury).

Douze autres institutions ont vu leur demande de soutien ponctuel refusée, soit : Théâtre de poche de la Grenette, Société du Musée de Montreux, Louise Productions, Ballet Romand "Peter Pan", Compagnie Sifondubar, ATAC - Rocking Chair "La Chaise électrique", International Music Academy Switzerland, Montreux Art Gallery (MAG), Swiss Gamers Network, Ensemble Couleur Vocale, Compagnie Prototype Status, Passion Solidarité.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission s'est réunie en mai pour le contrôle des comptes 2005 et en octobre pour l'examen du budget 2007, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement de législature en cours d'année, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

⇒ séance de mai 2006 :

Présidence : Mme Annelise Dutoit Weidmann, conseillère communale à Jongny
Rapporteur : Mme Thérèse Volet, conseillère communale à Corsier

⇒ séance d'octobre 2006 :

Présidence : Mme Martine Gagnebin-de-Bons, conseillère communale à La Tour-de-Peilz
Rapporteur : Mme Ursula Meier, conseillère communale à Blonay.

La commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption des comptes 2005 et du budget 2007 aux conseils communaux du district.

Comptes 2006

Les comptes 2006 enregistrent des encaissements pour un peu plus de Fr. 3,3 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Les montants octroyés aux 11 institutions bénéficiaires sont identiques aux comptes 2004 et 2005, soit un peu plus de 3 millions ; seul le montant octroyé pour l'Agenda régional est supérieur, compte tenu de la nouvelle formule adoptée. En outre, le montant total accordé par le fonds aux soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 115'000.-. Le solde disponible, dont le montant s'élève à environ Fr. 60'000.- sera reversé aux communes courant 2007.

Vevey, le 7 mars 2007 / LMS/nc